

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

20 ans d'expertise au service des solidarités et de la santé
Drees
STATISTIQUE PUBLIQUE



SEPTEMBRE

2018

NUMÉRO

1079

Un tiers des seniors sans emploi ni retraite vivent en dessous du seuil de pauvreté

En 2015, 1,4 million de personnes âgées de 53 à 69 ans résidant en France métropolitaine, soit 11 % des personnes de cette tranche d'âge, ne perçoivent ni revenu d'activité ni pension de retraite, qu'elle soit de droit direct ou de réversion.

Ces seniors n'ayant ni emploi ni retraite (NER) sont en majorité des femmes. Ils sont en moins bonne santé et moins diplômés que les autres seniors. Ils sont aussi plus éloignés du marché du travail que les personnes de 25 à 52 ans sans emploi.

Avec un niveau de vie médian de 1 270 euros par mois, le taux de pauvreté des seniors NER atteint 32 %, contre 7 % pour les seniors en emploi ou à la retraite. Si, quel que soit leur profil, les seniors NER sont plus souvent pauvres que les autres, des disparités apparaissent néanmoins. Parmi eux, ceux dont le conjoint travaille ou est à la retraite présentent un taux de pauvreté plus faible que ceux vivant seuls ou dont le conjoint est également NER.

La composition du revenu disponible des ménages dans lesquels vivent les seniors NER varie notablement s'ils sont en situation de handicap ou pas, selon la présence ou non d'un conjoint et selon son statut d'activité.

La redistribution réalisée par le système sociofiscal réduit le nombre de seniors NER pauvres de 30 %, comme pour les autres seniors. En l'absence de ces transferts sociaux et fiscaux, presque un senior sans emploi ni retraite sur deux serait pauvre.

Aurélien D'Isanto, Jérôme Hananel, Yoann Musiedlak (DREES)

Après 50 ans, de nombreuses personnes rencontrent des difficultés importantes sur le marché du travail, ce qui se caractérise par un taux d'emploi moindre que pour les personnes d'âge intermédiaire. En 2015, le taux d'emploi des personnes de 55 à 59 ans s'élève à 69 %, contre 80 % pour celles de 50 à 54 ans et de 25 à 49 ans. Aussi, en fin de carrière, de nombreuses personnes transitent par des situations où elles ne sont ni en emploi ni à la retraite (NER) [encadré 1]. La diversité de ces situations dépend notamment de l'état de santé et de l'implication ou non dans une démarche de recherche d'emploi (Arnaud F., Solard G., 2018). Ces situations hors de l'emploi et hors de la retraite autour de 60 ans constituent potentiellement des poches de pauvreté, dans lesquelles se trouvent des seniors qui, tout en ne pouvant ou ne souhaitant pas encore bénéficier d'une pension de retraite¹, ne peuvent plus travailler ou ne parviennent plus à retrouver un emploi. Ils ne perçoivent alors que des minima sociaux, des allocations chômage ou des pensions d'invalidité. En outre, les réformes des retraites successives, ayant progressivement décalé l'âge minimum légal de départ à la retraite pour atteindre maintenant 62 ans dans la majorité des cas², ont eu pour effet de

...

1. Certaines personnes peuvent par ailleurs souhaiter demeurer hors de l'emploi ou de la retraite, même quand elles atteignent l'âge légal d'ouverture des droits. Pour majorer leurs droits, elles peuvent vouloir, par exemple, reporter leur liquidation et ainsi réduire ou annuler la décote, si leur durée validée est inférieure à celle requise pour bénéficier du taux plein.

2. Cet âge d'ouverture des droits est de 57 ans pour les catégories actives de la fonction publique et de 60 ans pour les départs anticipés, au titre des carrières longues.

modifier le nombre de seniors NER et leur répartition par âge.

En 2015, 1,4 million de personnes âgées de 53 à 69 ans³ résidant en France métropolitaine n'ont perçu ni revenu d'activité ni pension de retraite, que celle-ci soit de droit direct ou de réversion. Ces seniors représentent 11 % des individus de cette tranche d'âge, la moitié des 53-69 ans percevant une retraite (accompagnée ou non de revenus d'activité) et 39 % percevant uniquement des revenus d'activité (encadré 2).

Des seniors en moins bonne santé et moins diplômés que les autres

Les femmes sont surreprésentées dans cette catégorie de seniors n'ayant ni emploi ni retraite : elles sont deux sur trois dans ce cas, contre une sur deux chez les seniors en général (tableau 1 et tableau complémentaire A⁴). En revanche, la configuration familiale des seniors n'ayant ni emploi ni retraite est similaire à celle des seniors en général.

Âgés en moyenne de 58 ans, ces seniors sont plus jeunes que les autres (61 ans). Ils sont logiquement plus jeunes que les retraités (64 ans de moyenne d'âge) et plus âgés que les seniors qui travaillent (57 ans). Ainsi, 64 % des seniors NER ont moins de 60 ans, contre 81 % des seniors qui travaillent et seulement 8 % des retraités.

Bien qu'ils soient un peu plus jeunes que les autres seniors, les seniors NER sont en moins bonne santé. 29 % se déclarent en mauvais ou très mauvais état de santé et 30 % ont une reconnaissance administrative de handicap, contre, dans les deux cas, 11 % de l'ensemble des seniors. Les seniors NER sont également en moins bonne santé que les personnes de 25 à 52 ans qui ne perçoivent pas de revenus d'activité ou de pension de retraite⁵, puisque seules 14 % d'entre elles se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé. Un rapport du simple au double est observé également lorsqu'on compare l'ensemble des seniors aux personnes de 25 à 52 ans : 11 % des premiers se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé, contre 5 % des seconds.

Comparés aux seniors en emploi ou retraités, les seniors NER sont moins diplômés : la moitié n'ont pas de diplôme ou ont obtenu le brevet des collèges ou un cer-

tificat d'études primaires (CEP) comme diplôme le plus élevé, contre respectivement 27 % des seniors qui travaillent et 40 % des retraités. Par ailleurs, en tenant compte des derniers emplois occupés, ils sont surreprésentés parmi les ouvriers ou employés, par rapport à l'activité actuelle des seniors en emploi ou par rapport au dernier emploi occupé par les retraités (respectivement 61 % des emplois, contre 47 % et 53 %).

Une proximité avec le marché du travail moindre que celle des 25-52 ans sans emploi

Les seniors NER s'inscrivent moins que les 25-52 ans sans emploi dans une démarche de retour à l'emploi. Un quart d'entre eux

sont inscrits à Pôle emploi, contre un tiers des personnes sans emploi âgées de 25 à 52 ans (tableau complémentaire B). De plus, 13 % de ces seniors sont des chômeurs, au sens du Bureau international du travail (BIT), c'est-à-dire qu'ils cherchent activement un emploi et sont disponibles pour travailler. Les personnes de 25 à 52 ans sans emploi sont deux fois plus nombreuses à être au chômage (26 % d'entre elles). En outre, 8 % des seniors NER se situent dans le halo du chômage⁶, contre 14 % des personnes sans emploi âgées de 25 à 52 ans.

Parmi les seniors NER qui souhaitent trouver un emploi mais n'en cherchent pas, le sentiment d'éloignement du marché du travail et le découragement prédominent.



ENCADRÉ 1

Les seniors n'ayant ni emploi ni retraite ou préretraite

De par leur situation intermédiaire entre la période d'activité et la vieillesse, les seniors qui ne sont ni en emploi, ni à la retraite ou en préretraite connaissent des problématiques qui concernent à la fois les politiques publiques de l'emploi et celles de la retraite. Cette situation intermédiaire apparaît comme le symétrique de celle, à l'autre bout de la période d'activité, des jeunes adultes qui ne sont plus en études ou en formation mais sont encore sans emploi. En raison de ce parallélisme, la DREES utilise usuellement l'acronyme « NERP » (« ni en emploi, ni à la retraite ou en préretraite »), par symétrie avec celui de « NEET » (acronyme anglais de *Not in employment, education or training*, désignant les jeunes hors de l'emploi et des études), utilisé fréquemment dans la littérature économique internationale.

Dans cette publication, on retient toutefois l'acronyme NER plutôt que NERP, car le champ est restreint aux personnes n'ayant ni emploi ni retraite, les situations de préretraite n'ayant pas pu être isolées dans les données utilisées car les allocations associées ne sont pas distinguées des allocations de chômage dans les données fiscales (encadré 2). Ces situations de préretraite sont maintenant rares en France, par contraste avec les années 1990 ou le début des années 2000. La différence de champ n'a qu'une incidence marginale sur les résultats.



ENCADRÉ 2

Sources, champ et définition des seniors sans emploi ni retraite

Cette étude mobilise l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2015 de l'Insee, enquête de référence pour calculer les niveaux de vie des ménages ordinaires en France métropolitaine.

Les seniors n'ayant ni emploi ni retraite en 2015 constituent la population cible de cette étude. Est ici définie comme senior toute personne âgée de 53 à 69 ans au 4^e trimestre 2015. Les bornes d'âges ont été fixées pour correspondre à la fourchette dans laquelle se situe la plus grande partie des sorties définitives d'activité ; le seuil de 53 ans correspond en effet à l'âge où le taux d'emploi amorce sa diminution, alors qu'il reste relativement stable avant cet âge.

Dans cette étude, une personne est considérée sans emploi ni retraite si elle n'a déclaré au cours de l'année 2015 ni revenu d'activité ni pension de retraite, qu'elle soit de droit direct ou de réversion. Un senior en emploi est un senior ayant perçu en 2015 des revenus d'activité mais aucune pension de retraite (ni de droit direct ni de réversion). Un senior à la retraite a perçu en 2015 une pension de retraite, sans condition sur le revenu d'activité (cette catégorie inclut donc également les personnes en situation de cumul emploi-retraite).

Une approche moins restrictive du statut de NER consiste à raisonner sur la situation à un moment donné, plutôt que sur toute l'année civile. Cette approche plus large est notamment utilisée dans l'ouvrage *Les Retraités et les retraites – édition 2018* de la DREES, qui s'appuie sur la situation au cours de la semaine de référence de l'enquête Emploi. Elle conduit à comptabiliser davantage de seniors NER (2,1 millions contre 1,4) mais ne remet pas en cause les messages principaux, les caractéristiques sociodémographiques étant globalement inchangées, mêmes si les seniors NER apparaissent un peu plus souvent pauvres et souhaitent moins fréquemment travailler dans l'approche restrictive que dans l'approche plus large. L'utilisation de la définition restrictive dans cette étude revient ainsi à se focaliser sur le « noyau dur » de NER.



3. Dans cette étude, le terme « seniors » désigne les personnes âgées de 53 à 69 ans. La borne inférieure de 53 ans a été choisie en partie du fait de contraintes liées aux données utilisées ; elle correspond aussi, approximativement, à l'âge auquel le taux d'emploi commence à diminuer avec l'âge.

4. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude sur le site internet de la DREES.

5. Dans la suite de l'étude, les personnes âgées de 25 à 52 ans qui ne perçoivent pas de revenus d'activité ou de pension de retraite seront qualifiées par commodité de personnes sans emploi âgées de 25 à 52 ans. En effet, entre 25 et 52 ans, la part de personnes percevant une pension de retraite est négligeable.

6. Personnes souhaitant travailler « classées » comme inactives au sens du BIT, soit parce que non disponibles rapidement (dans les deux semaines) pour travailler, soit parce que ne recherchant pas activement un emploi.

TABLEAU 1
Répartition des seniors suivant diverses caractéristiques

	En %			
	Seniors NER	Seniors en emploi	Seniors à la retraite	Ensemble des seniors
Part dans l'ensemble des seniors de 53 à 69 ans	11	39	50	100
Proportion				
de femmes	66	49	52	52
de personnes âgées de 55 à 64 ans dont	80	73	45	59
55-59 ans	48	55	7	30
60-64 ans	32	18	37	29
de personnes seules ¹ ou en couple dont le conjoint est ni en emploi ni à la retraite (NER)	29	27	30	29
de diplômés inférieurs au baccalauréat	74	57	70	65
CAP, BEP	25	30	29	29
Brevet des collèges, certificat d'études primaires ou pas de diplôme	50	27	40	36
de personnes modestes (faisant partie des 40 % de personnes dont le niveau de vie est le plus faible) dont	62	24	28	30
inférieur au 1 ^{er} quintile	42	11	11	14
entre 1 ^{er} et 2 ^e quintile	20	13	18	16
de locataires dont	42	27	22	26
locataires HLM	23	13	11	13
de personnes se déclarant en mauvais ou très mauvais état de santé	29	7	10	11
de personnes ayant un handicap reconnu administrativement ou une gêne chronique depuis au moins 6 mois, dont	50	18	26	25
handicap reconnu administrativement	30	7	9	11
d'employés ou ouvriers (ou anciens employés ou ouvriers)	61	47	53	51

1. Dont familles monoparentales.

Lecture • En 2015, en France métropolitaine, 52 % des seniors sont des femmes. Ces dernières représentent 66 % des seniors n'ayant ni emploi ni retraite.

Champ • France métropolitaine, personnes âgées de 53 à 69 ans appartenant à des ménages vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources • Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

32 % d'entre eux pensent qu'ils ne trouveront pas d'emploi et 10 % estiment qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans leur domaine de compétence. Ces sentiments sont moins partagés par les 25-52 ans sans emploi qui souhaitent en trouver un, mais n'en cherchent pas (14 % et 4 % respectivement). Dans 22 % des cas, les seniors NER évoquent également les problèmes de santé comme frein principal à la recherche.

Les seniors NER ne souhaitant pas travailler sont dix fois plus nombreux que ceux qui souhaitent trouver un emploi mais qui n'en cherchent pas. Ils mettent en avant les problèmes de santé dans 42 % des cas. Si cette raison est également souvent avancée par les personnes sans emploi âgées de 25 à 52 ans ne souhaitant pas travailler (32 % des cas), ce sont les problématiques liées à la garde d'enfants ou de personnes dépendantes qui sont le plus mentionnées (42 %, contre 5 % pour les seniors NER). Ces différences reflètent celles des configurations familiales. En effet, 68 % des 25-52 ans

sans emploi vivent dans un ménage composé d'un couple avec enfant(s) ou dans une famille monoparentale, contre 27 % des seniors NER.

La composition du revenu disponible est très liée au statut d'activité du conjoint

La composition fine du revenu disponible varie fortement suivant le profil des seniors. Les ménages de seniors NER⁷ ont une proportion plus forte de leur revenu disponible issue des revenus de remplacement hors pensions de retraite (pensions d'invalidité, allocations chômage et préretraites) que l'ensemble des ménages de seniors⁸ : 44 % contre 4 % (tableau 2). Le constat est le même pour les prestations sociales non contributives (aides au logement et minima sociaux, notamment), dont bénéficient trois ménages de seniors NER sur quatre (tableau complémentaire C). Elles représentent 44 % de leur revenu disponible, contre 2 % pour l'ensemble des ménages de seniors. Pour

ces derniers, l'essentiel du revenu disponible provient des revenus d'activité et des pensions de retraite (50 % pour chacun de ces types de revenus), qui sont impossibles, ce qui explique en partie que le ratio des impôts directs sur leur revenu disponible soit plus élevé que pour les ménages de seniors NER uniquement (21 % contre 7 %). Par ailleurs, les allocations logement, attribuées sous condition de ressources, sont versées à 65 % des ménages de seniors NER, ce qui représente 14 % de leur revenu disponible, contre 1 % pour l'ensemble des ménages de seniors. Le constat est similaire pour le revenu de solidarité active (RSA) socle, dont la part est négligeable pour l'ensemble des ménages de seniors, contre 9 % pour les ménages de seniors NER. Les seniors NER se déclarent plus souvent en mauvaise santé ou ont plus fréquemment un handicap que les autres seniors. À ce titre, la proportion de ménages de seniors NER concernés par les pensions d'invalidité et l'allocation aux adultes han-

7. Par commodité, les ménages dont l'ensemble des personnes sont des NER seront qualifiés dans la suite de ménages NER.

8. Dans cette section, l'expression « ménages de seniors » désigne l'ensemble des ménages uniquement composés de seniors âgés de 53 à 69 ans.

TABLEAU 2

Décomposition du revenu disponible des ménages suivant leur catégorie

En %

	Ménages dont au moins un membre est un senior NER				Ménages avec au moins un senior NER selon leur situation vis-à-vis du handicap		Ménages de seniors	Ensemble des ménages
	Uniquement des seniors NER (dont personnes seules)	En couple avec un conjoint en emploi	En couple avec un conjoint retraité	Ensemble	Aucune situation de handicap	Au moins un senior NER ayant une reconnaissance administrative de handicap		
Revenus d'activité	0,0	87,1	17,2	44,8	52,5	26,2	50,1	69,5
Revenus de remplacement	44,1	12,5	72,0	39,6	40,8	41,0	53,4	31,3
Pension de retraite	0,0	0,0	63,7	25,2	30,7	16,3	49,7	27,7
Pension d'invalidité	16,2	4,0	3,6	5,2	1,3	17,3	1,5	0,7
Allocations chômage et préretraites	27,9	8,5	4,7	9,2	8,8	7,4	2,2	2,9
Revenus du patrimoine	18,6	16,5	23,9	20,1	22,0	12,9	15,1	10,7
Impôts directs	-7,1	-20,4	-18,3	-16,6	-20,7	-9,3	-21,0	-17,3
Prestations sociales non contributives	44,3	4,3	5,3	12,0	5,5	29,3	2,4	5,9
Allocations logement	14,1	1,0	1,2	3,1	1,5	6,7	0,9	1,6
Minima sociaux	30,0	2,1	3,8	7,9	3,2	21,2	1,4	1,7
Minimum vieillesse	2,2	0,1	1,2	0,9	0,5	2,4	0,3	0,2
AAH	18,4	1,4	2,0	4,6	0,8	16,8	0,8	0,8
RSA socle	9,3	0,6	0,6	2,3	2,0	1,9	0,3	0,7
Autres prestations sociales	0,2	1,2	0,3	1,1	0,8	1,4	0,2	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note • Une personne est dite en situation de handicap si elle déclare disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie » ou si elle déclare à la fois « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ». Les revenus d'activité et de remplacement sont présentés sans déduction de la CSG (imposable et non imposable) et de la CRDS mais sont nets des autres cotisations sociales. Les impôts directs comprennent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG (imposable et non imposable), la CRDS, le prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et les autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il s'agit des impôts directs payés en 2015, calculés d'après la déclaration de revenus 2014. Les prestations soumises à la CRDS sont présentées sans déduction de cette dernière. Seuls le RSA socle, l'AAH et le minimum vieillesse sont ici comptabilisés comme minima sociaux. L'ASS, l'AER-R, l'ATS-R, l'ATA et l'allocation veuvage, qui sont des minima sociaux imposables, sont comptabilisées dans les revenus de remplacement. L'ASI et l'ADA ne sont pas prises en compte, étant absentes de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux. Les autres prestations sociales comprennent les prestations familiales, le RSA activité et la prime pour l'emploi.

Lecture • En 2015, en France métropolitaine, 44,3 % du revenu disponible des ménages dont l'ensemble des personnes qui les composent sont des seniors NER est constitué de prestations sociales non contributives.

Champ • France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources • Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

dicapés (AAH) est plus élevée que celle de l'ensemble des ménages de seniors. Cette proportion est de 21 % contre 5 % pour les pensions d'invalidité et de 30 % contre 4 % pour l'AAH. La part cumulée de ces deux types de revenus dans le revenu disponible est ainsi plus importante pour les ménages de seniors NER que pour l'ensemble des ménages de seniors. Elle est d'un peu plus d'un tiers, contre 2 % pour l'ensemble des ménages de seniors. Cette part varie suivant le niveau des revenus d'activité ou de retraite du conjoint : elle n'est par exemple que de 5 % dans le cas d'un ménage en couple dont l'un

des membres est un senior NER et dont le conjoint travaille et de 6 % si le conjoint est retraité. Par ailleurs, la moitié des ménages dont au moins l'un des membres est un senior NER et a une reconnaissance administrative de handicap, perçoit l'AAH.

Un niveau de vie médian de 1 270 euros par mois pour les seniors sans emploi ni retraite

Quand on compare le niveau de vie ou le taux de pauvreté (encadré 3), les seniors NER occupent une situation intermédiaire entre les retraités ou les seniors en emploi d'un côté, et les personnes

sans emploi âgées de 25 à 52 ans de l'autre. Leur niveau de vie médian s'élève à 1 270 euros par mois en 2015 ; il est inférieur à celui des seniors en emploi (2 090 euros mensuels) ou des retraités (1 860 euros mensuels). Mais il est plus élevé que celui des personnes sans emploi âgées de 25 à 52 ans (1 050 euros mensuels). De plus, 32,1 % des seniors NER vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 6,0 % des seniors retraités et 7,4 % des seniors en emploi (tableau 3), alors que c'est le cas de la moitié des personnes sans emploi âgées de 25 à 52 ans (46,8 %). 62 % des seniors NER appar-

ENCADRÉ 3

Revenus et mesures de la pauvreté

Cette étude retient comme mesure de la pauvreté le taux de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian : est considérée pauvre une personne vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Le niveau de vie d'un ménage permet d'apprécier les ressources dont il dispose selon sa taille et sa configuration. Il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) qu'il comporte¹. Il est par hypothèse identique pour toutes les personnes d'un même ménage. Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'indépendants), les revenus de remplacement (allocations chômage y compris celles du régime de solidarité, préretraites, retraites de droit direct ou de droit dérivé², pensions d'invalidité), les pensions alimentaires, les revenus du patrimoine, les prestations sociales non contributives (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux, revenus de solidarité active [RSA] activité) et la prime pour l'emploi³ (PPE), nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution au remboursement de la dette sociale [CRDS], etc.).

Le taux de pauvreté est donc calculé sur le revenu après redistribution, c'est-à-dire après application des prestations sociales non contributives, des impôts directs et de la PPE. Il est également possible de calculer de tels indicateurs en utilisant le revenu avant redistribution. La comparaison des indicateurs de pauvreté « classiques » (c'est-à-dire après redistribution) et des indicateurs de pauvreté avant redistribution mesure alors l'impact du système sociofiscal sur la pauvreté.

1. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite « de l'OCDE modifiée », utilisée de manière usuelle par l'Insee.

2. Les pensions de retraite de droit direct ou de droit dérivé ne sont pas distinguables dans ERFS.

3. Cette étude a été réalisée avec la dernière ERFS disponible, portant sur l'année 2015, c'est-à-dire avant le remplacement du RSA activité et de la PPE par la prime d'activité.

TABLEAU 3

Niveau de vie mensuel médian et impact de la redistribution sur le taux de pauvreté, selon la catégorie des personnes

	Niveau de vie mensuel médian (en euros)	Taux de pauvreté	
		Avant redistribution (en %)	Après redistribution (en %)
Ensemble des personnes	1 691	22,3	14,2
Ensemble des seniors	1 883	13,8	9,5
Seniors en emploi ou à la retraite	1 949	9,9	6,7
Seniors en emploi	2 094	9,8	7,4
Seniors retraités	1 861	9,8	6,0
Seniors ni en emploi ni à la retraite (NER)	1 265	45,6	32,1
sans handicap	1 437	33,8	27,8
en situation de handicap	1 156	59,9	36,2
vivant en couple avec conjoint en emploi	1 648	22,5	17,8
vivant en couple avec conjoint retraité	1 503	27,3	18,5
vivant en couple avec conjoint NER	882	72,3	54,1
vivant seul	928	81,2	56,2
sans handicap	887	78,3	71,8
en situation de handicap	1 021	84,1	47,8
Personnes sans emploi âgées de 25 à 52 ans	1 052	66,9	46,8

Note • Une personne est dite en situation de handicap si elle déclare disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie » ou si elle déclare à la fois « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

Lecture • En 2015, en France métropolitaine, le taux de pauvreté avant redistribution des seniors NER sans handicap s'élève à 33,8 %. Il est de 27,8 % après redistribution.

Champ • France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages vivant dans un logement ordinaire et dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources • Insee, DGFiP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

tiennent à un ménage modeste, dans la mesure où leur niveau de vie est inférieur au 4^e décile (soit 1 510 euros mensuels), alors que les seniors en emploi ou retraités ont majoritairement des niveaux de vie supérieurs au 6^e décile (1 880 euros mensuels). La proportion de personnes pauvres parmi les seniors NER est plus élevée que le niveau de vie des personnes pauvres y est plus faible. Des disparités de niveau de vie médian au sein des seniors NER sont observées suivant la configuration familiale, le fait d'avoir un handicap ou selon le statut d'activité du conjoint éventuel. Il est, par exemple, de 930 euros mensuels pour un senior NER vivant seul⁹, mais est notablement supérieur pour ceux en couple dont le conjoint travaille (1 650 euros) ou perçoit une retraite (1 500 euros).

Le constat sur la pauvreté doit ainsi être nuancé, celui-ci étant lié au statut d'activité de l'éventuel conjoint. Ainsi, un quart des seniors NER ont un niveau de vie supérieur au 6^e décile – c'est-à-dire qu'ils se situent parmi les 40 % des ménages les plus aisés. Il s'agit en majorité de femmes en couple sans enfant à charge, âgées d'une soixantaine d'années et étant relativement diplômées. Cette relative aisance va de pair avec une proportion sensiblement plus large de propriétaires non accédants, un état de santé déclaré bien meilleur et une proportion beaucoup plus faible de personnes ayant un handicap reconnu ou une gêne chronique que parmi les autres seniors NER. Plus aisée, cette catégorie particulière de NER est plus éloignée du marché du travail, ces personnes étant moins nombreuses à souhaiter trouver un emploi.

La redistribution réduit le nombre de seniors NER pauvres de 30 %

La redistribution réalisée par le biais du système sociofiscal a notamment pour objectif de réduire la pauvreté. Son incidence peut être mesurée en comparant le taux de pauvreté calculé à partir du revenu avant redistribution, qui inclut notamment les pensions de retraite mais aussi les allocations de chômage et les pensions d'invalidité (encadré 3), et celui calculé après redistribution. Ce dernier prend en compte

• • •
9. Les seniors NER vivant « seuls » sont définis comme les personnes vivant seules dans leur ménage ou appartenant à une famille monoparentale. Ce choix d'agrégation est rendu légitime par des niveaux de vie et de pauvreté similaires entre ces deux sous-catégories.

les minima sociaux et des prestations sociales telles que les allocations logement. Le système sociofiscal diminue le taux de pauvreté d'un peu moins d'un tiers pour les seniors NER, comme pour les autres seniors. Si l'effet relatif de la redistribution est similaire sur ces deux populations, l'impact en niveau est nettement plus visible pour les seniors NER. Ainsi, sans transferts sociaux et fiscaux, 45,6 % de ces seniors seraient pauvres, contre 32,1 % après redistribution. En revanche, pour l'ensemble des seniors en emploi ou à la retraite, le taux de pauvreté recule de 9,9 % à 6,7 % après redistribution.

Parmi les seniors NER, les taux de pauvreté sont particulièrement élevés pour certaines configurations familiales. Environ 55 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, lorsqu'ils sont seuls ou que leur conjoint est

également NER. Le taux de pauvreté est très élevé pour ceux qui vivent seuls et ne sont pas en situation de handicap (71,8 %). C'est l'un des taux les plus hauts relevés dans l'observation de la pauvreté en général. Il est comparable au taux de pauvreté des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle (76 % en 2012) [Arnold et Missègue, 2015]. L'effet de la redistribution pour cette catégorie de seniors est faible, le taux de pauvreté diminuant de 6,5 points. En revanche, l'effet de la redistribution est beaucoup plus important pour les seniors qui vivent seuls et sont en situation de handicap : les transferts sociaux et fiscaux abaissent leur taux de pauvreté de 36,3 points, le faisant passer de 84,1 % à 47,8 %. Cette forte baisse est notamment due à l'AAH qui représente 26 % de leur revenu disponible.

À l'inverse, les seniors NER qui vivent en couple et dont le conjoint travaille ou est retraité ont un taux de pauvreté (environ 18 %) très inférieur à celui de l'ensemble des seniors NER, en raison notamment d'un taux de pauvreté avant redistribution déjà beaucoup plus faible : il est de 22,5 % dans le cas d'un conjoint en emploi et de 27,3 % dans le cas d'un conjoint retraité, contre, par exemple, 72,3 % pour les seniors NER vivant en couple avec un autre senior NER et même 81,2 % pour ceux vivants seuls. Pour ces deux dernières catégories, la redistribution permet de réduire le taux de pauvreté de respectivement 25,2 % et 30,8 %. Pour les seniors NER dont le conjoint est en emploi, la réduction est de 20,9 %, et de 32,2 % pour ceux dont le conjoint est retraité. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Arnaud, F., Solard, G.** (dir.) (2018, mai). *Les retraités et les retraites - édition 2018*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- **Aubert, P., Kuhn, L., et Solard, G., avec la participation de D'Isanto, A., Pollak, C. et Jess, N.** (2016, octobre). Invalidité et minima sociaux : quels effets du passage de la retraite de 60 à 62 ans ? DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 6.
- **Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L.** (dir.) (2018, juillet). *Minima sociaux et prestations sociales - édition 2018*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaire de rédaction : Fabienne Brifault

Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384